

Fiche de présence à l'école du au  
**UNIQUEMENT** pour les enfants de personnel prioritaire (voir arrêté joint 15-2020)

Cet accueil est un service proposé par la mairie pour prendre en charge les enfants dont les parents n'auraient aucune autre solution de garde.

Un justificatif professionnel sera demandé.

Cet accueil est adaptable. Un enfant peut venir uniquement sur une demi-journée, il peut arriver en cours de matinée ou repartir en cours d'après-midi. Pour ces raisons, nous vous remercions de nous préciser les horaires de présence de votre enfant.

**Fiche à compléter et à renvoyer le mercredi précédent.**

Nom du ou des enfants :

Prénom du ou des enfants :

sera/seront présents :

**LUNDI**

horaires de présence à l'école : de ..... h..... à .....h .....

garderie matin\* : .....

cantine\* : .....

garderie soir\* : .....

**MARDI :**

horaires de présence à l'école : de ..... h..... à .....h .....

garderie matin\* : .....

cantine\* : .....

garderie soir\* : .....

**JEUDI :**

horaires de présence à l'école : de ..... h..... à .....h .....

garderie matin\* : .....

cantine\* : .....

garderie soir\* : .....

**VENDREDI**

horaires de présence à l'école : de ..... h..... à .....h .....

garderie matin\* : .....

cantine\* : .....

garderie soir\* : .....

(\*merci de compléter par oui ou non)